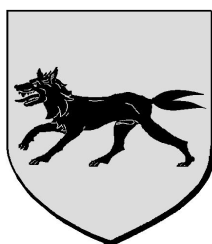
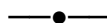


## COMMUNE DE COGLÈS



### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 AOÛT 2015



**Date de convocation :** 25/07/2015

Titulaires : 15

**Nombre de membres :**

Présents : 13

**Date d’affichage :** 25/07/2015

Votants : 14

**Étaient présents**, Mesdames et Messieurs : de GOUVION SAINT-CYR Aymar, MALLE Thierry, HAMEL Constant, PETIT Jean-Marc, REGRAY Patrice, POMMEREUL Edith, JUGUET Jean-Luc, AUFRAY Caroline, PRIME Nathalie, ZWILLER Régine, JUILLARD Patrick, MOREL Stéphane, LECENE Yoann.

**Absents – excusés :** JEGAT Francis

**Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
Gildas HARDY	Aymar de GOUVION SAINT CYR	06/08/2015

*Madame Régine ZWILLER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*



### ORDRE DU JOUR

A. Projets de décisions :

1. Validation des entreprises retenues par la commission d’appel d’offres pour la réfection à l’identique du clocher de l’église

B. Questions diverses

Monsieur le Maire sollicite l’ajout d’un point à l’ordre du jour :

- Cession des parcelles AB 177 et 178 à Coglais Communauté pour la réalisation du commerce multi-services

Cette modification est acceptée.

## A. DÉCISIONS

### 1. Entreprises retenues pour la réfection du clocheton de l'église (15.08.46)

La Commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises suivantes qui, chacune pour leur lot, ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base de deux critères : le prix (40%) et la valeur technique (60%) soit une note globale sur 100.

Lot 1 : Paratonnerre	Lot 2 : Charpente / Echafaudage	Lot 3 : Couverture
<ul style="list-style-type: none"><li>Dépose et élimination selon procédure règlementaire de la pointe radioactive, du feuillard et de ses accessoires, de la croix et du coq.</li><li>Fourniture et pose d'un nouveau paratonnerre avec 2 descentes, de l'ornementation de toiture (coq, boule, croix).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Dépose du clocheton et repose après travaux.</li><li>Vérification de la charpente principale du dôme</li><li>Repose de la petite cloche</li><li>Réalisation d'un nouveau terrasson</li><li>Fourniture, pose et dépose de l'échafaudage.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Dépose de la couverture du terrasson, de l'habillage du clocheton et du dôme principal sur ≈ 1m depuis le terrasson.</li><li>Réfection de la couverture à l'identique en ardoises 1<sup>er</sup> choix et habillage plomb pour le terrasson, les poteaux et la corniche.</li></ul>
<b>BIARD-ROY</b>	<b>SCBM</b>	<b>HERIAU</b>
92 / 100	100 / 100	95,5 / 100

Le Conseil municipal,

Vu l'exposé ci-avant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DECIDE

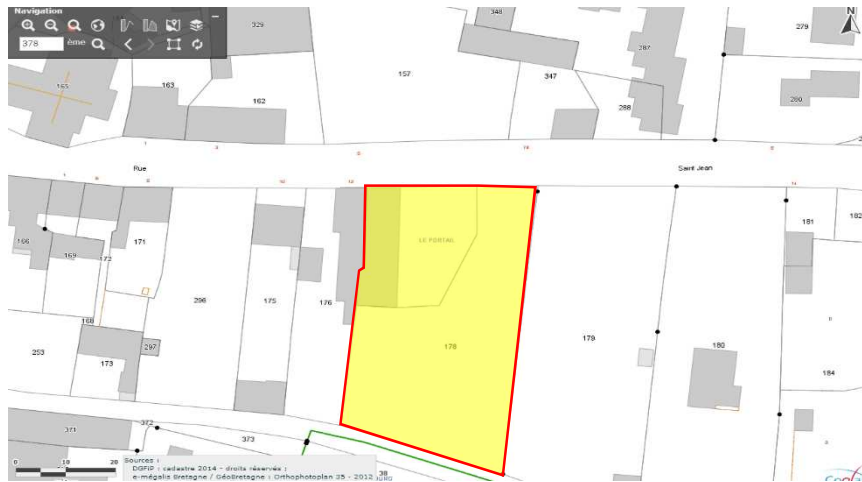
Article premier-. Les propositions suivantes sont approuvées :

- Lot n°1 : BIARD-ROY pour un montant de 8 840 € HT,
- Lot n°2 : SCBM pour un montant de 36 565,71 € HT,
- Lot n°3 : HERIAU pour un montant de 15 397,02 € HT.

Article deux-. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à payer la somme correspondante.

Article trois-. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 2. Cession des parcelles AB 177 et 178 à Coglais Communauté pour la réalisation du commerce multi-services (15.08.47)



Le Conseil municipal,

Considérant les parcelles AB 177 et 178, sises Rue Saint Jean à Coglès, formant un ensemble immobilier constitué d'un terrain de 1945 m<sup>2</sup> sur lequel est implanté un bâtiment qui était à usage de garage et dépôt. Propriété communale.

Considérant le projet de Coglais Communauté Marchés de Bretagne de créer un commerce multi-services sur le terrain sus-désigné.

Considérant l'avis des domaines,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DECIDE**

Article premier-. La cession à Coglais Communauté Marchés de Bretagne des parcelles AB 177 et 178 sises Rue Saint Jean à Coglès est approuvée moyennant la somme de 19 224 €.

Article deux-. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Article trois-. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **B. QUESTIONS DIVERSES**

#### ➤ Coglais Communauté : présentation du futur commerce multiservices

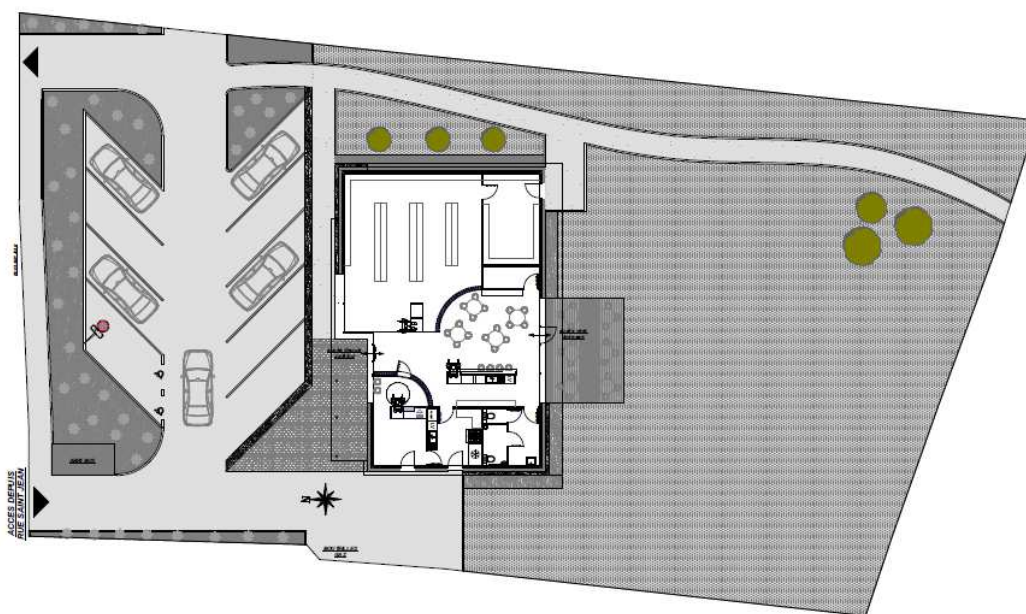
Monsieur le Maire présente les plans du futur commerce multiservices.

A ce jour, Coglais Communauté a reçu plus d'une vingtaine de candidatures spontanées et un candidat pressenti a été associé à la réflexion du projet. Pour autant, trois postes étant à pourvoir, toute candidature est la bienvenue.

*vue Nord Ouest*



*vue Sud Est*



N° et Objet des délibérations de la séance du 6 août 2015 :

<b>N° Délibération</b>	<b>Objet</b>
15.08.46	Entreprises retenues pour la réfection du clocheton de l'église
15.08.47	Cession des parcelles AB 177 et 178 à Coglais Communauté pour la réalisation du commerce multi-services

Le secrétaire de séance : Régine ZWILLER

Le Conseil Municipal :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	AUFFRAY Caroline
MALLE Thierry	PRIME Nathalie
HAMEL Constant	ZWILLER Régine
PETIT Jean-Marc	JUILLARD Patrick
REGRAY Patrice	JEGAT Francis
HARDY Gildas	MOREL Stéphane
POMMEREUL Edith	LECENE Yoann
JUGUET Jean-Luc	